

510 1011



BRASSERIES ET LIMONADERIES DU RWANDA s.a.r.l.

Kigali, le 14. décembre. 1988

BRALIRWA

Centre de Gestion
B.P. 131 Kigali, Rwanda

Handwritten signature

A traiter par	DGSL	Monsieur le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif
Date entrée:	29/12/88	B.P. 1044 KIGALI
N° Classement:	10758/11	08

N/Réf.: DIV. N° 1156/CG 1681/88

Monsieur le Ministre,

CONCERNE : Importation survêtements
de sport.

Div. 29.12.88

Comme vous en avez été informé oralement, des discussions ont actuellement lieu entre la Fédération d'Athlétisme et la Bralirwa afin de fixer pour l'année 89 un calendrier de compétitions régionales qui pourront déboucher sur un championnat national.

La collaboration entre la Fédération et la Bralirwa s'est jusqu'à présent révélée très bonne et je profite de l'occasion pour souligner le réel plaisir que j'éprouve à travailler avec les responsables de la Fédération d'Athlétisme.

L'intérêt mutuel de notre collaboration est évident:

la Bralirwa, de par la nature de ses activités, vise à promouvoir ses produits auprès de la population tout en contribuant à des activités d'intérêt public. L'athlétisme est encore peu développé au Rwanda, certainement comparé au football, le sport-roi. Mais les potentialités sont grandes, particulièrement en ce qui concerne les courses de fond, demi-fond et le marathon, d'autant que ces disciplines, pour être pratiquées, ne demandent pas d'investissements financiers trop importants.

Vous ayant décrit en grande ligne l'esprit de la coopération entre la Fédération et la Bralirwa, j'en viens à l'objet précis de ma lettre qui est un appel à votre intervention.

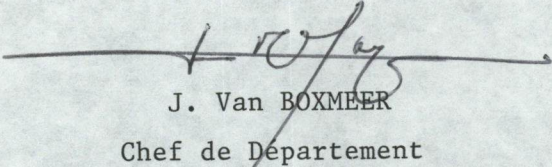
Les compétitions seront récompensées par des prix que je veux utiles mais qui, vous le comprendrez, ont aussi une valeur publicitaire. Aussi je me propose d'offrir, en dehors des traditionnels vélos et postes radio, des survêtements de sport portant l'inscription de notre

marque SPRITE.

C'est en vue de l'importation de ces survêtements que je sollicite votre appui auprès des Autorités de la Banque Nationale du Rwanda afin de pouvoir obtenir une licence d'importation pour ces articles.

A toutes fins utiles, je joins à la présente une copie de la facture proforma de notre fournisseur.

En espérant que vous pourrez appuyer la Bralirwa dans cette action, je vous prie, Monsieur le Ministre, de croire en ma très haute considération.



J. Van BOXMEER

Chef de Département

Annexes : copie proforma survêtements.

The Refreshing Solution..

13, MOUNTRATH STREET, WALSALL
WEST MIDLANDS WS1 3LY

VAT Reg No. 369 7972 75
TELEPHONE: WALSALL 64



ACCOUNT No. L011
MR. J.F. VAN BOXMEER
LIMONADERIE
BRALTRWA
B.P.131
KIGALI
RWANDA

INVOICE No. 0052

DATE 10th October 1988

REF. 4217 SKT

DESCRIPTION OF GOODS	QUANTITY	UNIT PRICE	GOODS VALUE	VAT
<p>REF: 507/KIG/88</p> <p>To supplying in 50/50 cotton/acrylic colourfast fabric overprinted jogging suits</p> <p>Country of origin - UK</p> <p>Screen charge - one per colour</p> <p>Artwork - SR.3854 & SR.3819</p> <p>Freight: - inclusive of all warehouse costs</p> <p>Costs</p> <p>Consignment to go via Brussels as there is no direct flight to Kigali.</p> <p>Lead time: From PCL Warehouse to Kigali Airport will be within 5 days</p> <p>Volume of packaging 80 cub. feet (each box 4 cubic feet)</p> <p>Gross weight of goods 280 kg.</p> <p>Nett weight of goods 260 kg.</p> <p>Number of parcels and nature of content 20 boxes each containing 25 jogging suits</p> <p>Method of payment (Letter of credit payable on shipping day)</p>	500	13.50	6,750.00	
	2	25.00	50.00	
		120.00	120.00	
		922.00	922.00	

Continued.....

Terms Strictly 30 days Nett

Claims regarding damaged goods or non-delivery cannot be entertained unless received within 7 days from despatch date and confirmed in writing

INVOICE GOODS	INVOICE VAT	INVOICE TOTAL